

Compte rendu du SIRP de Canaules – Savignargues - St Théodorit

Séance du 27/11/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 27 novembre à 18h00, le Conseil Syndical du SIRP, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marie TOUREL.

Nombre de membres afférents au Conseil Syndical : 06

Nombre de membres en exercice : 06

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 06

Date de la convocation : 20/11/2023

Date d'affichage : 21/11/2023

PRÉSENTS : Stéphanie LAURENT, Carole LEJEUNE, Marie TOUREL, Catherine PRAVIN, François ABRASSART, Claude CHARDONNAUD

Le quorum étant atteint, le Conseil Syndical peut se tenir.

Mme Marie TOUREL est élue secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- * délibération « modification locaux cantine »
 - * délibération « médecine préventive ».
 - * délibération « convention Francas du Gard 2024 »
 - * Projet de délibération « Prime PEPA »
 - * Délibération « bon cadeau de Noël » pour le personnel.
 - * délibération « choix référent déontologue »
 - * Questions diverses
-

* **délibération « modification locaux cantine »**

La présidente aborde la question des locaux de la cantine et demande aux élus du SIRP de prendre une décision pour résoudre cette problématique.

Le conseil syndical a étudié différentes options pour répondre aux problèmes liés à la cantine du SIRP.

- La 1ère proposition est la création d'une seconde cantine à Canaules et Argentières, réalisée et à la charge de la commune de Canaules, avec une redevance annuelle, pour chacun des locaux à Canaules et à St-Théodorit, calculée en fonction de la Notice du fichier des locaux professionnels de la DGFIP.

Cette proposition résout le problème de place de la cantine actuelle et augmente le temps de repos des enfants. Cette proposition génère une augmentation des charges annuelles de fonctionnement du SIRP évaluée à 27.000 euros soit environ 307 euros par enfant (effectif scolaire 2023/2024).

- La deuxième proposition est la création d'une cantine à Canaules et Argentières, réalisée et à la charge de la commune de Canaules, sans redevance annuelle pour les locaux à Canaules et Argentières et St-Théodorit.

Cette proposition résout le problème de place de la cantine actuelle et augmente le temps de repos des enfants. Cette proposition génère une augmentation des charges annuelles de fonctionnement du SIRP évaluée à 12.360 euros soit environ 140 euros par enfant (effectif scolaire 2023/2024).

- La troisième proposition est un agrandissement, réalisé et à la charge de la commune de St-Théodorit, des locaux actuellement utilisés par le SIRP à St-Théodorit, sans modification du montant de la redevance annuelle (hors révision annuelle en fonction de la mise à jour des tarifs et des valeurs locatives des locaux professionnels).

Cette proposition résout le problème de place de la cantine actuelle mais ne diminue pas le temps de transport pendant la pause méridienne.

Cette proposition génère une augmentation des charges annuelles du SIRP évaluée à 1.400 euros soit environ 16 euros par enfant (effectif scolaire 2023/2024).

La présidente propose que les élus titulaires au conseil du SIRP votent pour la première proposition, puis pour la deuxième et enfin pour la troisième. La proposition qui aura retenu le plus de voix « pour » sera actée.

POSITION DE SAINT-THEODORIT

Fin 2022 Canaules a proposé de nouveaux statuts pour le SIRP pour justifier la demande dérogatoire de sortie du SIRP en Préfecture. Ces statuts apportaient des changements importants pour le fonctionnement du SIRP. Ces statuts ont été étudiés par le conseil syndical qui a validé sur le principe la plupart de ces propositions en demandant une étude plus précise et notamment financière. Le principe d'un deuxième site de Cantine/Accueil a été validé. Seule la proposition de 3 sites a été rejetée.

La préfecture sur avis de la CDCI n'a pas accédé à la demande dérogatoire de Canaules. La création d'un deuxième site Cantine/Accueil à Canaules n'a jamais été une condition à ce refus.

Courant 2023 et après la décision de la préfecture la création d'un deuxième site à Canaules ne semblait plus être d'actualité pour Canaules.

Canaules a répondu à ce sujet qu'ils voulaient mettre en en place les statuts proposés entièrement (notamment 3 sites Cantine/Accueil). Ayant été refusés dans leur globalité, la création d'une Cantine/Accueil à Canaules, n'est plus d'actualité.

Quelques mois plus tard la cantine actuelle étant toujours, certains jours, un peu petite.

Canaules propose la création d'un deuxième site à Canaules, cantine uniquement.

Le conseil syndical valide cette proposition sur le principe et s'accorde pour l'étudier plus en détail, notamment sur le plan financier.

Plusieurs options seront étudiées :

- Option 1 : 2 sites avec redevance pour chaque site
- Option 2 : 2 sites sans redevance

A ce moment-là St Théodorit est, toujours sur le principe, favorable à la 2^{ème} option, sans redevance, car les deux communes mettant à disposition des locaux représentant plus de 85% des enfants scolarisés sur le RPI la redevance ne se justifie plus vraiment.

Canaules souhaite maintenir les redevances.

Savignargues est également favorable à l'option sans redevance.

Une fois la simulation sur l'impact financier des différentes options réalisée il s'avère qu'il est loin d'être négligeable.

Option 1 : La participation des communes augmenterait de plus de 300 € par enfant.

Option 2 : La participation des communes augmenterait de prêt de 150 € par enfant.

Dans le contexte actuel (la participation des communes au budget du SIRP a augmenté de façon exponentiel ces dernières années) : < 1 000 €/enf en 2012 / 1 300 €/enf en 2022 / 2 200 €/enf en 2023. 300 € ou même 150 € de plus par enfant n'est pas envisageable pour St Théodorit.

St Théodorit fait alors une nouvelle proposition :

- Option 3 : Agrandir les locaux Cantine/Accueil actuels (+ 50 m², on doublerait la surface utile pour la cantine et la garderie)

- Cette 3^{ème} option aurait un impact financier très réduit sur le budget du SIRP, seul St Théodorit supporterait le coût des travaux sans augmentation de la redevance actuelle.

En plus de l'avantage financier, cette option (Agrandissement à St Théodorit) présente d'autres avantages :

- Cela bénéficiera aussi bien pour la cantine que pour l'accueil.
- Un seul site donc pas de problème de directeur qui ne compterait pas dans l'effectif d'encadrement.
- Le service ne serait pas dégradé puisqu'aucune famille ne serait obligés de laisser son enfant à la cantine car il y aurait toujours le service de transport sur la pause méridienne.
 - Cas d'une fratrie réparti dans plusieurs écoles. Les familles devraient faire la tournée des écoles pour récupérer les enfants, les faire manger et refaire la tournée des écoles pour les ramener.
 - Cas d'un élève ayant des allergies alimentaires et dont la famille ne serait pas motorisée.

Avec les options 1 ou 2 :

- Il est question d'un temps de repos et de détente pour les enfants du fait qu'il n'y aurait plus de transport sur la pause méridienne. C'est bien mal connaître les enfants que de penser que sans transport ce temps serait mis à profit pour se reposer ou se détendre. L'intention est louable mais je doute que cela impacte positivement le repos des enfants.
- Il serait dommage et difficilement compréhensible pour les familles que ce deuxième site ne serve pas également pour l'accueil du matin et du soir, et dans ce cas le coût serait encore supérieur.
- Suppression du transport sur la pause méridienne. Cela simplifierait les choses d'une manière générale mais le service serait dégradé pour certaines familles qui seraient alors obligées de venir chercher et ramener leur enfant pour manger à la maison ou obligées de les mettre à la cantine.
- Avec 2 sites si le directeur ne compte pas dans les effectifs d'encadrement le coût sera encore supérieur.

Pour ces raisons les élus de St Théodorit voteront pour l'option 3 (Agrandissement des locaux actuels)

POSITION DE SAVIGNARGUES

Sachant qu'une cantine ouverte à Canaules sera la porte d'entrée immédiate à la mise en place de l'accueil périscolaire matin et soir (Car les parents ne comprendraient pas pourquoi un local ne sert qu'à la cantine et qu'il est inexploité par ailleurs... Par conséquent, nous serons vite confrontés à leurs sollicitations légitimes pour ouvrir un accueil. Les coûts seront vite plus croissants...

Se greffe la problématique du ramassage scolaire. Il faudrait vraiment expliquer aux parents de Canaules que les années où leurs enfants seront scolarisés à Saint Théo ou Savignargues, s'ils souhaitent ne pas inscrire leur enfant à la cantine, le bus ne les ramènera pas à Canaules à midi. Il en va de même pour les parents de St Théo et Savignargues. Par exemple, l'année où un enfant habitant à Savignargues est scolarisé à Canaules, il ne pourra pas rentrer à midi à Savignargues manger à la maison sauf si les parents viennent les chercher.

Et imaginons une année « pire » où sur une fratrie de 2 (ce qui le schéma traditionnel), un est à St Théo et un à Canaules, les parents devront aller les chercher dans les 2 communes...

Ce schéma de 2 cantines tend aussi à ouvrir la porte d'entrée de devoir trouver des solutions en finançant le transport scolaire manquant (car habitude des familles...)

Une seconde cantine est un pas sur d'autres frais de fonctionnement.

Bien entendu Canaules et St Théo assurant l'investissement et je les remercie.

Une seconde cantine ce sont des coûts, des dépenses nouvelles et incontrôlées et surtout aussi des Problématiques nouvelles :

- notamment de transport,
- D'effectifs de la cantine aussi car sur 2 sites. On ne pourra pas envisager si trop de monde à Canaules, « on en met » à St Théo etc.... Cela sera figé avec le schéma très probable : Savignargues et St Théo à St Théo, Canaules évidemment à Canaules. C'est à dire aussi les « grands avec les plus petits »

Ce ne sont pas tant les coûts aussi qui m'interrogent mais ce sont les problématiques très complexes à résoudre qui se grefferont qui m'interrogent grandement.
Le choix de Savignargues se porte sur la 3^{ème} option.

POSITION DE CANAULES ET ARGENTIERES

Catherine PRAVIN souhaite répondre aux propos de François ABRASSART avant de formuler la position de Canaules et Argentières.

Les élus de St-Théodorit évoquent une réponse de Canaules indiquant que l'option d'une 2^{ème} cantine n'était plus d'actualité. Catherine Pravin rectifie et indique que Canaules a dit que l'option d'une 2^{ème} cantine dans les mêmes conditions / gratuite n'était pas à considérer.

Canaules n'a jamais dit que le projet de cantine à Canaules était abandonné. Pour preuve, le projet a été réalisé par un architecte et les subventions demandées et accordées.

La proposition « sans loyer » se justifiait si chaque commune avait une cantine. Cependant, Canaules est prête à faire l'effort financier d'une option sans loyer.

La priorité pour Canaules reste le bien-être des enfants, contesté par les élus de St-Théodorit mais pas contesté par les familles, au contraire.

Canaules privilégie l'option d'aménagement d'une cantine à Canaules.

Dernier point, Catherine Pravin a rappelé les positions prises lors de la réunion de la CDCI, et a insisté sur la nécessité de se référer au PV de ladite réunion. Il y est mentionné que :

- François Abrassart, en sa qualité de vice-président du SIRP a déclaré que « le SIRP est favorable à la création d'une cantine et d'un accueil périscolaire à Canaules... ».
- Pour St-Théodorit, le maire, Cyril Soulier, déclare que « ...les élus De St-Théodorit ont validé la création d'une cantine et accueil supplémentaire à Canaules... » « comme ces propositions amélioreraient les services périscolaires ce serait acceptable... ».

Il est plus que surprenant que St-Théodorit revienne sur ce point.

Réaction des élus de St Théodorit

Sur les propos de Catherine Pravin concernant le fait que la création d'un 2^{ème} site à Canaules n'était plus d'actualité pour Canaules après la décision de la préfecture. « Catherine Pravin rectifie et indique que Canaules a dit que l'option d'une 2^{ème} cantine gratuite n'était pas à considérer ». François Abrassart comme Carole Lejeune ne sont pas d'accord, il n'a jamais été question de redevance ou non à ce moment-là, nous étions simplement encore sur l'idée de la création d'un 2^{ème} site, la réponse a bien été que la mise en place des statuts proposés (notamment 3 sites Cantine/Accueil), avait été refusée dans leur globalité et que la création d'une Cantine/Accueil à Canaules n'est donc plus d'actualité.

St Théodorit confirme bien que « le SIRP était favorable à la création d'une deuxième cantine et d'un accueil périscolaire à Canaules » et ce serait toujours le cas si le budget était resté au même niveau qu'en 2022 (Rappel : A ce moment-là, la participation des communes était encore de 1300€/enfant, c'est au mois d'avril qu'elle est passée à 2200 €/enfant) et si le budget n'avait pas explosé St Théodorit trouverait toujours cela acceptable.

St Théodorit n'a jamais donné sa parole et n'a jamais pris aucun engagement, simplement un avis de principe nécessitant une étude plus approfondie.

Réaction de Marie Tourel

Sur les propos de François ABRASSART, « C'est bien mal connaître les enfants que de penser que sans transport ce temps serait mis à profit pour se reposer ou se détendre. L'intention est louable mais je doute que cela impacte positivement le repos des enfants ».

Pour elle il est essentiel que les enfants aient le temps de se défouler ou de se détendre avant et après le repas afin d'aborder plus sereinement le temps scolaire. Comment peut-on penser que le temps passé dans le bus, qui prive les enfants de temps de détente ne les pénalise pas ? Et les incidents relatés par les accompagnatrices et l'état des enfants à la descente du bus, constatés par les animateurs en sont la preuve.

Marie Tourel ajoute que pour quelques rares enfants scolarisés à Canaules qui ne resteraient pas à la cantine, on en pénalise la majorité. Catherine Pravin reprend que les aspects financiers pour les familles plus nécessiteuses peuvent se régler.

Canaules reste sur sa proposition et son choix se porte sur l'option 1 ou l'option 2.

La présidente propose de passer au vote.

1ère proposition : voix pour : 2 voix contre : 4

2ème proposition : voix pour : 2 voix contre : 4

3ème proposition : voix pour : 4 voix contre : 2

A la majorité de quatre voix pour et deux voix contre, le conseil syndical se prononce pour l'agrandissement des locaux du SIRP situé à St-Théodorit. La proposition qui a recueilli le plus de voix pour est actée.

Catherine PRAVIN donne procuration à Marie TOUREL et quitte la séance à 19h20.

*** délibération « médecine préventive ».**

Madame la présidente informe les membres du Conseil Municipal que le Centre de gestion par délibération en date du 14 septembre 2023 a décidé la mise en place d'une nouvelle convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de gestion du Gard. L'article L812-3 du Code général de la fonction publique prévoit l'obligation pour les collectivités et leurs établissements publics de disposer d'un service de médecine préventive.

Eu égard à l'importance des questions touchant à la prévention, à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de solliciter le Centre de gestion pour cette prestation et d'autoriser à cette fin Madame la présidente conclure cette convention.

Le Conseil syndical sur le rapport de Madame la présidente, après en avoir délibéré, décide :

De demander le bénéfice des prestations proposées par le Centre de gestion,

D'autoriser la présidente à conclure la convention correspondante avec le Centre de gestion annexée à la présente délibération,

De prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité.

Vote pour : 6 Vote contre : 0

*** délibération « convention Francas du Gard 2024 »**

La présidente rappelle les termes de la convention.

Les signataires décident de développer et d'organiser leur complémentarité à travers une convention relative à la mise en œuvre des activités périscolaires. Dans cet esprit, la présente convention a pour objet, par délégation de service public, de confier une part de la gestion de l'accueil périscolaire à l'association "les Francas du Gard".

Ce mode de gestion permet au SIRP,

- une meilleure maîtrise de l'activité, dans une plus grande sécurité juridique et plus particulièrement de pouvoir bénéficier du savoir-faire d'un gestionnaire professionnel,

-de centrer son action sur l'organisation du service tout en conservant les orientations fondamentales du service (accès simplifié grâce à un logiciel de gestion, tarif, projet pédagogique) dans une constante adaptation aux besoins ou désirs des familles et de continuité de collaboration avec l'association des Francas du Gard.

La durée de la convention est de 1 an à compter du 1^{er} janvier 2024. Le programme d'action est évalué à 43 659€ annuel.

Après lecture de la convention, la Présidente du SIRP demande au conseil d'approuver la convention de gestion pour l'accueil périscolaire du SIRP à l'Association des FRANCAS du Gard, pour l'année 2024 et l'autorise à la signer.

Vote pour : 6 Vote contre : 0

*** Projet de délibération « Prime PEPA »**

La présidente présente au conseil le projet de délibération soumis au comité technique social avant approbation concernant la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle. Le montant fixé est de 400€ pour un temps plein, cette prime sera versée en mai 2024.

*** Délibération « bon cadeau de Noël » pour le personnel.**

A l'occasion des fêtes de fin d'année, Madame la Présidente propose au conseil syndical d'attribuer au personnel du S.I.R.P des chèques cadeaux. Après en avoir délibéré, les membres du conseil syndical décide d'attribuer la somme de 60 euros (Soixante euros) par agent.

Vote pour : 6

*** délibération « choix référent déontologue »**

La présidente fait lecture de la Note de présentation relative à la désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux et propose de délibérer.

Il appartient ainsi à chaque collectivité concernée de nommer son ou ses référents par l'adoption d'une délibération spécifique, dont le contenu est encadré par le CGCT.

Depuis, le 1er juin 2023, les collectivités doivent désigner un référent déontologue pour les élus locaux. Le référent déontologue peut être saisi par tout membre de l'assemblée délibérante du SIRP.

Il est proposé au Conseil syndical de désigner nominativement une personne, pour exercer cette mission.

Désignation du référent déontologue : Monsieur Guy Laïk est désigné en tant que référent déontologue pour les membres du Conseil syndical.

Vote pour : 6

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.